



Le 22 octobre 2015

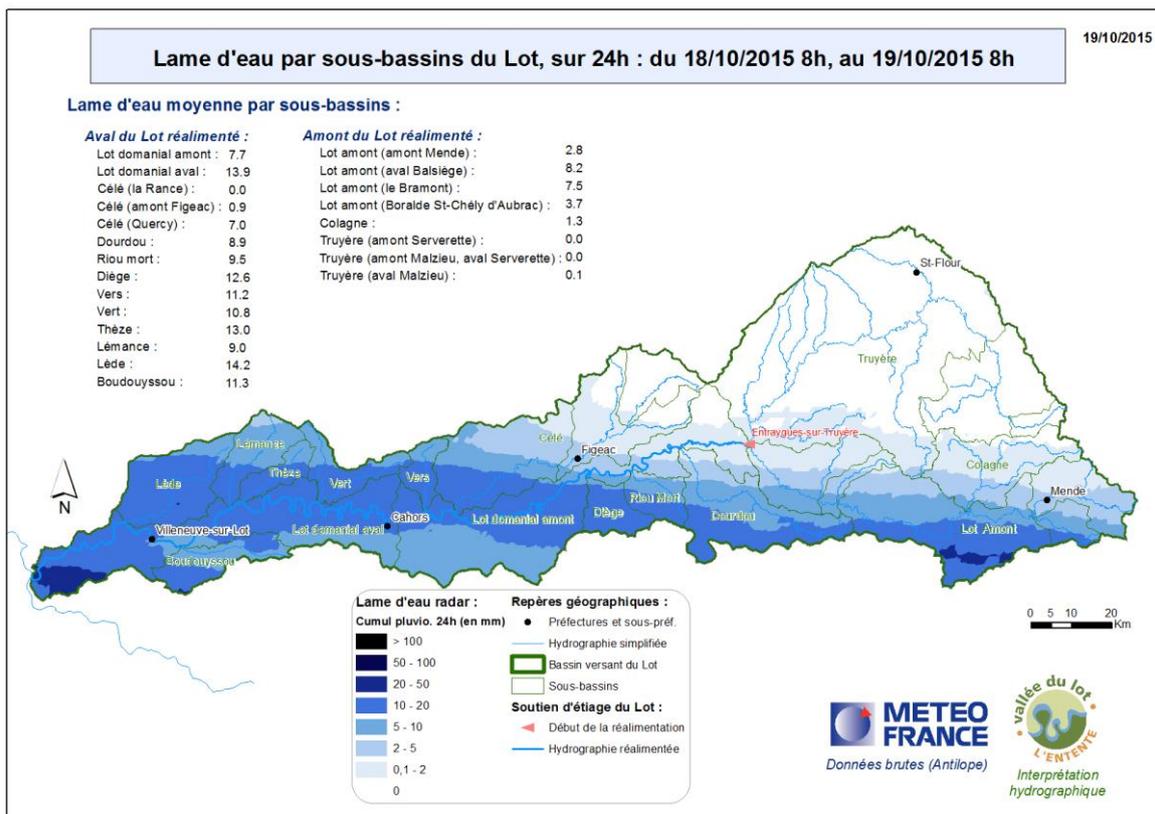
- Suivi de l'étiage 2015 du bassin du Lot - Soutien d'étiage du Lot domaniaal – Bulletin n°18

La campagne 2015 de soutien d'étiage du Lot domaniaal, a débuté mercredi 1er juillet, 8h. Le soutien d'étiage du Lot est en place grâce à une convention entre **EDF et l'Entente Lot, depuis 1989 (27^e campagne consécutive)**.

Vous trouverez ci-dessous **la dernière consigne*** de débit minimal envoyé à EDF, ce jeudi 22, par l'Entente Lot.

Vous retrouverez également quelques informations synthétiques sur les débits du Lot domaniaal, la consigne, ainsi que l'état des grandes retenues hydroélectriques d'où provient le soutien d'étiage.

Suivez l'hydrologie des rivières du bassin du Lot sur : <http://lavedelariviere.bassindulot.fr>, et davantage d'infos sur l'étiage sur : <http://etiage.bassindulot.fr>, notamment les lames d'eau radar quotidiennes sur le bassin.



Lame d'eau radar pluviométrique sur 24h : épisode pluvieux du 18 au 19 octobre 2015

D'autres données météo, mises à dispositions en temps réel et gratuitement, sur :

<http://meteo.bassindulot.fr>



Constats et commentaires :

Pluviométrie sur le bassin :

Quelques épisodes pluvieux localisés se sont produits cette semaine.

Les prévisions météorologiques annoncent un **temps instable** et frais, avec des **épisodes pluvieux**.

Hydrologie du bassin :

Les débits des cours d'eau varient en fonction des pluies significatives.

La situation reste fragile sur certains affluents du Lot à l'amont comme à l'aval du bassin.

Au 21/10, 4 Débits Objectif d'Étiage (DOE), 1 Débit d'Alerte (DA) et 1 Débit de Crise (DCR) sont franchis.

LÉGENDE

- débit sans difficulté pour l'étiage
- débit inférieur au débit d'objectif (DOE)
- débit inférieur au débit d'alerte (DA)
- débit inférieur au débit d'alerte renforcé (DAR)
- débit inférieur au débit de crise (DCR)

Les derniers Débits d'Objectifs d'Étiage (D.O.E) franchis durant cet étiage sur le bassin :

STATIONS BASSIN LOT - Débits moyens journaliers (QMJ) - 2015 (en m ³ /s) :							
Station	P.	16 Oct	17 Oct	18 Oct	19 Oct	20 Oct	21 Oct
LOT AMONT :							
Mende [aval]		0.55	0.54	0.56	0.57	0.55	0.53
Saint-Bauzile [Les Fonts]		0.22	0.22	0.23	0.25	0.23	0.21
Castelnaud-de-Mandailles		→	→	→	→	→	↓
LOT AVAL ENTRAYGUES - CAHORS :							
Viviez [2]		0.09	0.09	0.2	0.14	0.13	0.11
LOT AVAL CAHORS :							
Boussac		0.08	0.08	0.08	0.1	0.09	0.08
Casseneuil		0.07	0.07	0.16	0.3	0.23	0.18

Niveaux des retenues (d'où provient le soutien d'étiage) :

NB : En septembre et octobre, seule la cote touristique de la retenue de Castelnaud-Lassouts est conventionnée.

Les niveaux des retenues de Maury et Grandval sont en dessous de **la cote touristique d'usage**.

Pour Castelnaud et Sarrans, leurs niveaux de remplissage sont en baisse mais **au-dessus des cotes touristiques**.

Variations de débits sur le Lot réalimenté :

Le débit naturel reconstitué** à l'aval d'Entraygues a varié entre 17 et 21 m³/s. Il devrait encore légèrement diminuer autour de 15 m³/s dans la semaine à venir.

L'activité hydroélectrique a repris cette semaine. A noter toutefois un débit enregistré à l'aval d'Entraygues au niveau de la consigne (12-13 m³/s) durant 15h consécutives le 18 octobre. Les débits instantanés du Lot enregistrés lors de la propagation de cet épisode jusqu'à Aiguillon ont cependant franchis temporairement les « valeurs seuils ».

Rappel : L'Arrêté Interdépartemental portant interdiction d'exploiter en éclusée et réglementant les redémarrages des groupes de production pour les concessions hydroélectriques installées sur la rivière Lot est en vigueur depuis le 16 juillet et ce jusqu'au 31 octobre 2015.



Besoins en eaux :

L'irrigation est terminée sauf sur certaines cultures.

Les activités touristiques et la population saisonnière ont fortement diminué sur le bassin.

La fermeture des écluses dans les départements du Lot et Lot-et-Garonne est programmée au 31 octobre.

Soutien d'étiage de la Colagne, affluent du Lot Amont :

Le soutien d'étiage de la Colagne, depuis Charpal (Lozère) par la mairie de Mende, a débuté le 2 juillet. Depuis le 12/09, le débit sortant du lac de Charpal est aligné sur le débit réservé, à savoir 65 l/s.

Consigne de soutien d'étiage du Lot domanial :

Rappel : pour une consigne donnée, plus le débit naturel reconstitué à Entraygues est bas, plus les volumes déstockés sont importants.

La dernière consigne sera maintenue à 12m³/s le lundi 26 octobre, 8h et prendra fin le dimanche 1^{er} novembre à 8h (date de la fin de la campagne 2015 de soutien d'étiage du Lot domanial).

Le plafond des 33 millions de m³ de droits conventionnels au soutien d'étiage a été atteint le lundi 31 août 2015.

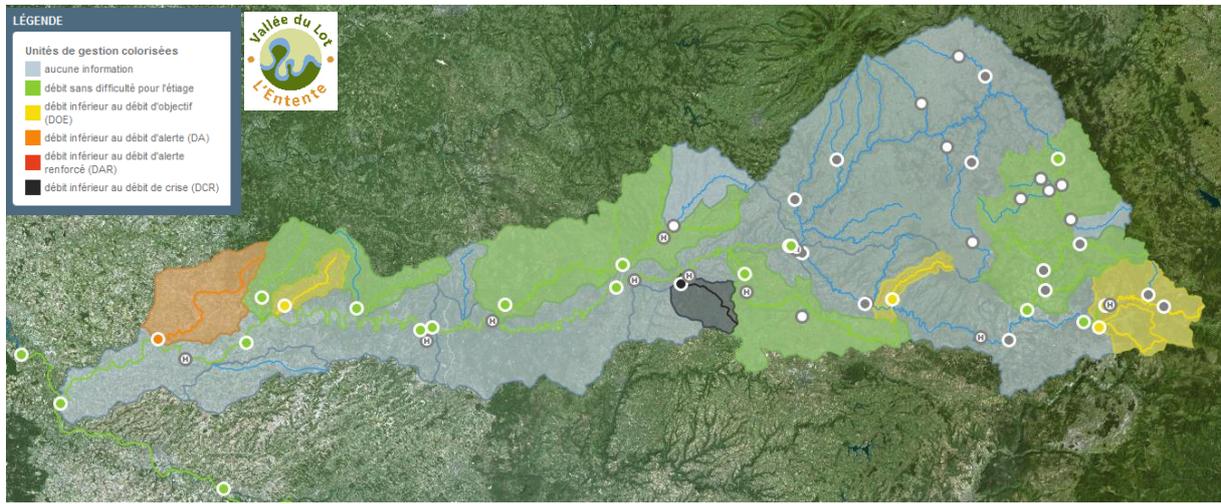
Au 18 octobre, 20,8 millions de m³ ont été déstockés depuis le début du soutien d'étiage (1^{er} juillet).

Quelques éléments de bilan de cette campagne de soutien d'étiage 2015 :

- **25,3 millions de mètres cubes d'eau déstockés** (cf. mode de calcul de la convention)
- Des consignes de réalimentation ou de sécurisation du débit, entre 9 et 12 m³/s (alors que le débit réservé est de 8 m³/s à l'aval d'Entraygues).
- Une campagne 2015 qui dura du 1^{er} juillet au 31 octobre : soit plus de **123 jours sécurisés**.
- **Côtes touristiques respectées** sur les plans d'eau du soutien d'étiage, durant l'ensemble du maximum touristique (1^{er} juillet au 31 août)
- Des Débits d'Objectifs d'Etiages (DOE) du Lot réalimenté **respectés en débit moyens journaliers, mais pas en débits instantanés** (passages temporaires)
- **Aucun arrêté de restriction de prélèvement en eau sur le Lot réalimenté**, pour la 27^{ème} année consécutive.

Il s'agit du dernier bulletin de suivi hydrologique du bassin du Lot pour l'étiage 2015. Merci de votre attention et de vos efforts. N'hésitez à me faire remonter vos éventuelles difficultés rencontrées durant cet étiage à l'adresse suivante :

Cécile NOYER, c.noyer@valleedulot.com



Cartographie du franchissement des DOE du bassin du Lot : au 21/10/2015

<http://laviedelariviere.bassindulot.fr>

Précisions & glossaire :

* Cette consigne correspond au débit instantané en deçà duquel EDF ne peut descendre à l'aval d'Entraygues-sur-Truyère (confluence Lot et Truyère), conformément à la convention de soutien d'étiage en service depuis 1989 par l'Entente Lot (modifiée en 1995).

Cette convention permet de réalimenter le Lot domanial au-delà du débit minimal imposé aux concessions hydroélectriques sur la Truyère et le Lot amont. Rappelons que le débit minimal imposé aux concessions pour cette confluence (Entraygues-sur-Truyère) est de 8 m³/s depuis le 1^{er} janvier 2014. La convention permet une réalimentation du 1er juillet au 30 septembre (voire 31 octobre si disponibilité).

Ce soutien des étiages se fait dans le but d'assurer le multi-usage de l'eau (AEP, irrigation, navigation & loisirs nautiques, etc.) et favoriser la vie aquatique sur le Lot domanial jusqu'à la confluence avec la Garonne.

Cette consigne est indépendante des éventuelles variations de débit qui peuvent se produire entre l'aval d'Entraygues-sur-Truyère (lieu de cette réalimentation) et la confluence avec la Garonne (après Aiguillon).

** Le débit naturel reconstitué est un calcul qui permet d'estimer ce que serait le débit naturel de la rivière, c'est-à-dire en l'absence de barrage et d'une réalimentation.

- **DOE** : Débit d'Objectif d'Etiage : Débit minimum pour lequel on estime que le milieu aquatique et les usages sont maintenus dans des conditions acceptables.

- **DCR** : Débit de CRise : Débit seuil en dessous duquel sont mises en péril la plupart des usages (notamment Alimentation en Eau Potable) et la survie des espèces présentes dans la rivière.



22/10/2015

Entente Interdépartementale du Bassin du Lot

SOUTIEN DES ETIAGES DU LOT - 2015
CONSIGNE DE DEBIT A ENTRAYGUES
(aval de la confluence Lot-Truyère)

Consigne n° 18

La consigne de débit instantané minimal à Entraygues aval est fixée
à **12** m3/s
(**DOUZE** mètres/cubes par seconde) à compter du :
LUNDI 26 OCTOBRE 2015, 8 heures

Cette consigne "débit" est valable
jusqu'au **DIMANCHE 1^{er} NOVEMBRE** 8 h :
date de fin du soutien d'étiage 2015.
(sauf en cas de Consigne modificatrice)

Cécile NOYER
Chargée du soutien des étiages
c.noyer@valleedulot.com / 06.30.05.69.84

Consigne transmise à E.D.F. :

- | | |
|---------------------------|--------------------|
| ➤ CPO Lyon | Fax 04 78 94 54 50 |
| ➤ G. E. H. Lot-Truyère | Fax 04 71 46 82 90 |
| ➤ Groupement Vallée d'Olt | Fax 05 65 51 11 90 |

Consigne transmise pour information, par email, à :

- ASSO. AMENAG. VALLEE DU LOT
- AGENCE DE L'EAU ADOUR GARONNE
- AGENCE DE L'EAU ADOUR GARONNE – Antenne de RODEZ
- DREAL MIDI-PYRENEES
- DREAL AQUITAINE
- MISE / DDT : 12, 46, 47
- CONSEIL DEPARTEMENTAL : 12, 15, 46, 47
- CH. AGRICULTURE et UASA 46
- CH. AGRICULTURE 47
- S.D. COLLECTIV. IRRIG. 47
- FEDERATIONS DE PECHE 12, 46, 47
- BATELLERIE
- PRODUCTEURS D'HYDROELECTRICITE
- EPTB GARONNE

